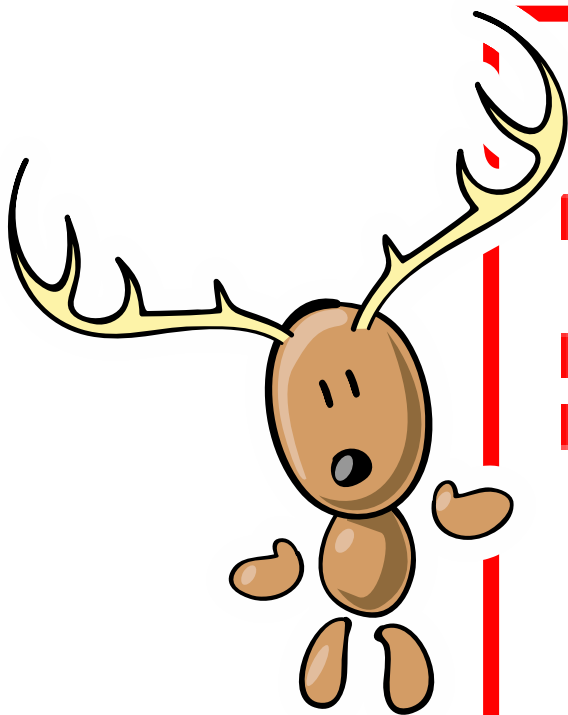


# Information

## La forêt est fragile ! Prévenons les risques incendie



### Il est strictement interdit :

- d'apporter ou d'allumer du feu
- de fumer
- d'apporter allumettes et certains appareils producteurs de feu

Arrêté préfectoral de la Manche du 8 février 2005

En France, les causes connues de départs de feux sont majoritairement d'origine humaine.  
Pour préserver notre patrimoine forestier, soyons vigilants.



PEFC  
PEFC/10-4-4



Office National des Forêts

Office National des Forêts  
Agence Régionale de Basse Normandie  
Tel : 02 33 82 55 00 Fax: 02 33 32 20 69  
Courriel : ag.basse-normandie@onf.fr  
www.onf.fr

Certifié Iso 9001 et Iso 14001